FICHE DE CONSTATS (pouvant déboucher sur des non conformités susceptibles de MED) **ET D'OBSERVATIONS**

Exploitant : AMARAY BTP **Site inspecté : Roquebrune-sur-Argens-Parcelle AH 0243** **Date de l'inspection : 02/09/2020**

En cas d'omission, la liste des constats et observations repris ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des constats et observations de l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

Constats et observations de l'Inspecteur :	**Susceptible de MED**	**Commentaires de l'exploitant** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):
Constats Une visite du site a été réalisé par nos services le 02/09/2020 pour contrôler-notamment l'état général de la parcelle AH 0243. C'est précisément cette parcelle qui a été caractérisée comme étant d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) illégale compte tenu des apports importants de déchets sur celle-ci. Il convient de préciser qu'aucune analyse de sol pouvant attester de l'absence d'une éventuelle pollution par des produits contaminants n'a été réalisé par l'exploitant sur la parcelle 0243 ayant fait l'objet d'apports de matériaux de démolition de chantier et dans une moindre mesure sur les parcelles AH 0241-0242 et 0331. Le gérant nous a déclaré en séance avoir procédé à l'enlèvement et au transfert des déchets de démolition des parcelles susvisées vers son installation de recyclage située à Puget-sur-Argens. Le terrain de la parcelle AH 0243 qui a été nivelé est désormais recouvert de végétation. Les stocks de terre constatés lors de notre visite du 05/03/2019 ont été évacués et/ou régalés sur la parcelle. Seule subsiste le long de la clôture séparant la parcelle AH 0243 à l'autoroute A8 un merlon de terre végétale d'environ 1 mètre de hauteur provenant du décapage du terrain naturel. Le cabanon métallique qui était présent lors de notre visite initiale du 05 mars 2019 a été démantelé. Aucune activité relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement n'a pu être constatée le jour de notre visite.	**Non**	